

## **Campagne Affelnet 2<sup>nd</sup>e GT** **réunion annuelle du comité de suivi - 25 mars 2026**

Mis en place dès le lancement de la réforme Affelnet en 2021 et réuni chaque année, le comité de suivi de l'affectation des élèves parisiens en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique dans les lycées publics de l'académie de Paris s'est tenu ce mercredi 25 mars 2026 sous la présidence de la rectrice, Julie Benetti. Ce comité a permis de dresser le bilan de la campagne d'affectation 2025 et de présenter les ajustements des modalités d'affectation pour la rentrée 2026.

À cette occasion, la rectrice rappelle les **quatre enjeux** qui guident l'affectation des élèves parisiens à l'entrée en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique.

- **Sécuriser l'affectation**, autrement dit que tous nos élèves orientés en 2<sup>de</sup> générale ou technologique soient affectés dans un lycée au tour principal d'affectation et au plus tard avant la rentrée scolaire.
- **Favoriser une affectation de proximité** dans une académie qui compte plus d'un lycée au km<sup>2</sup>. Cela correspond à moins de 25 minutes du collège de secteur de l'élève dans l'un des cinq lycées dits de « secteur 1 ».
- **Tenir compte des vœux exprimés par les familles** lorsqu'ailleurs en France, hors dérogation, les élèves entrant en 2<sup>de</sup> générale et technologique sont affectés dans leur lycée de secteur.
- **Assurer une plus grande mixité sociale et scolaire entre les lycées publics**. Cette exigence n'est pas propre à Paris et répond à une politique nationale mais elle revêt une importance toute particulière dans notre académie marquée par des écarts sociaux et scolaires entre établissements significatifs. La prise en compte de ces enjeux dans les opérations d'affectation ne saurait faire perdre de vue la priorité donnée à la politique d'accompagnement de nos élèves dans leur choix d'orientation, post-3<sup>ème</sup> et post-bac, qui reste le premier levier de lutte contre les déterminismes sous toutes leurs formes (biais territoriaux, sociaux ou de genre).

**Le bilan de la campagne 2025 marque de nouveaux progrès**, que l'on considère le taux d'élèves affectés dès le tour principal d'affectation et dans un lycée de proximité, le taux de satisfaction des familles, ou qu'il s'agisse de la réduction des écarts d'indice de positionnement social (IPS) entre lycées publics ou d'une plus grande mixité scolaire en leur sein. Ces progrès n'ont emporté ni évitement des lycées publics, ni baisse des résultats de nos élèves. On relève au contraire un flux positif d'élèves issus des collèges privés vers les lycées publics et une performance scolaire équivalente sinon meilleure qu'à la session précédente.

**Les règles d'affectation** des élèves entrant en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique dans les lycées publics parisiens à la rentrée 2026 s'inscrivent dans une volonté de stabilité et dans la continuité de la réforme lancée en 2021 dont les principes restent inchangés.

- Une affectation déterminée par un barème attribué à chaque élève et calculé à partir de trois critères, du plus au moins prépondérant dans l'affectation : la sectorisation, les résultats scolaires et les critères sociaux (quotas d'élèves boursiers par lycée et bonus lié à l'IPS du collège de scolarisation).
- Les ajustements opérés cette année ne remettent en cause aucun de ces critères, ni leur poids respectif. Ils tiennent compte des nouvelles modalités nationales de calcul du DNB et assurent une plus grande progressivité dans la prise en compte du bonus lié à l'IPS du collège de scolarisation.

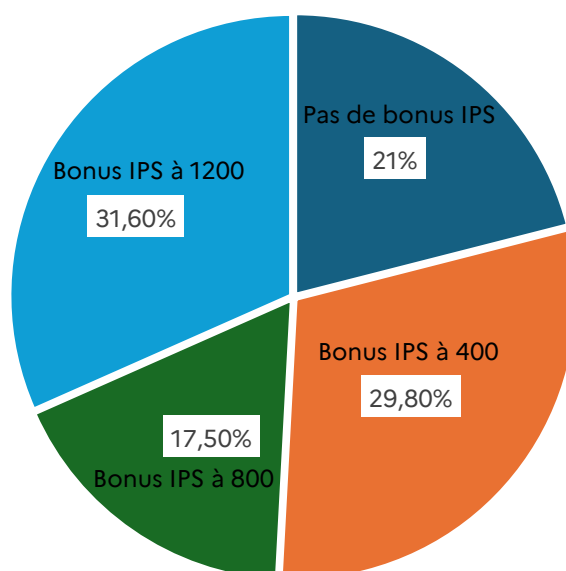
La rectrice a réaffirmé **la méthode qui gouverne ces règles** et s'ordonne autour de trois principes.

- **L'évaluation** par le biais d'une convention nouée dès le lancement de cette réforme et tout récemment renouvelée, avec l'Institut des politiques publiques et Julien Grenet, en lien étroit avec la DGESCO et la DEPP.
- **Le dialogue régulier** dont ce comité de suivi participe, mais aussi par l'association à la réflexion et la consultation, en amont des décisions arrêtées par l'académie, de l'ensemble des acteurs (personnels de direction, fédérations de parents d'élèves, élus locaux...).
- **La transparence** : tous les documents seront disponibles sur le site académique et des visioconférences suivront dans les prochains jours pour l'information complète des parents d'élèves.

### Ce qui change en 2026

- **Une révision des règles de prise en compte des résultats scolaires**
  - Tout comme pour le DNB, le socle de compétences n'est plus intégré, seules les notes de la classe de 3<sup>ème</sup> comptent.
  - Les notes ne sont plus converties en points, c'est désormais la moyenne annuelle de chaque discipline qui est retenue (*ex. une moyenne annuelle de 18,67 en Maths vaut 18,67 points*).
- **La création d'un quatrième niveau de bonus lié à l'IPS des collèges**  
Pour un système rééquilibré et plus progressif de prise en compte du critère social

Répartition des 114 collèges publics par bonus IPS

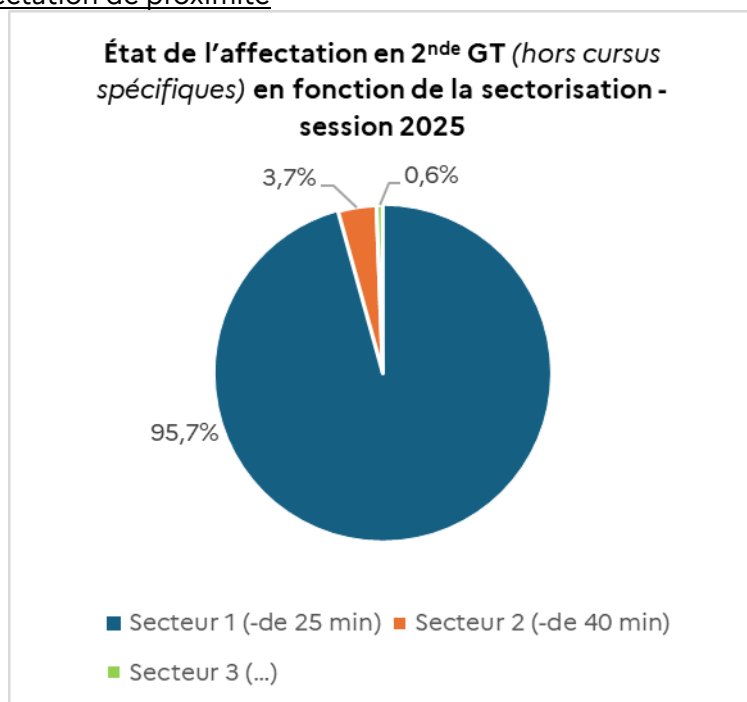


## Bilan de la campagne 2025

### 1. Affecter tous les élèves parisiens entrant en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique

**99,11% des élèves affectés** au 1<sup>er</sup> tour Affelnet en juin 2025 contre 91,60% en 2020

### 2. Favoriser une affectation de proximité



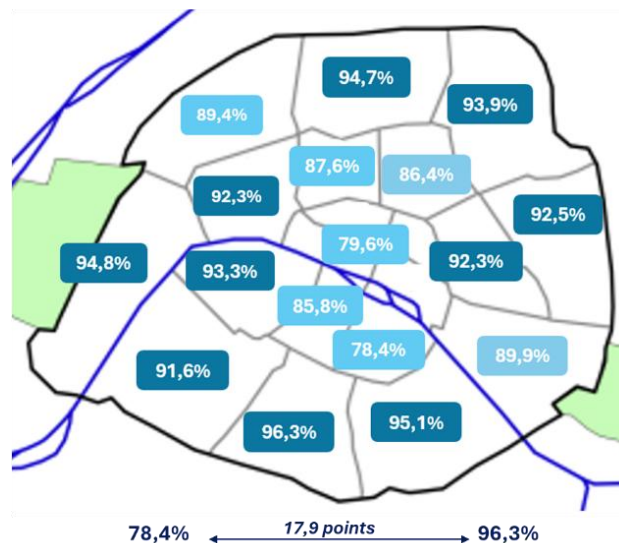
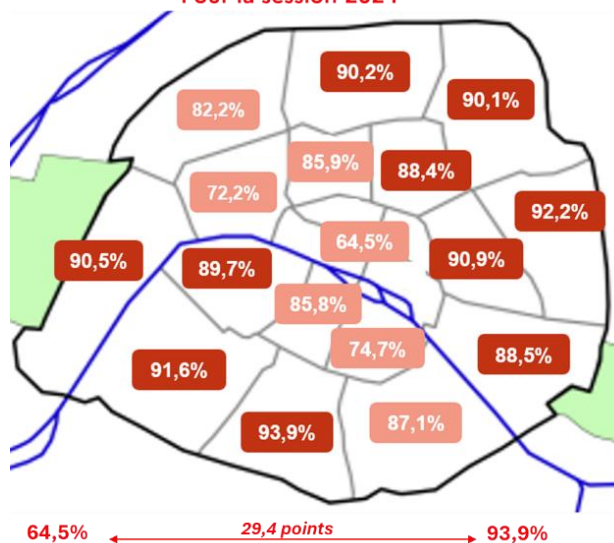
### 3. L'attention accordée aux vœux d'affectation exprimés par les familles

Le **taux de satisfaction est de 90,9%** pour les vœux de rang 1, 2 et 3, en augmentation constante de plus de 10 points par rapport à 2020.

#### Taux de satisfaction à l'affectation sur « vœux 1-2-3 », par arrondissement

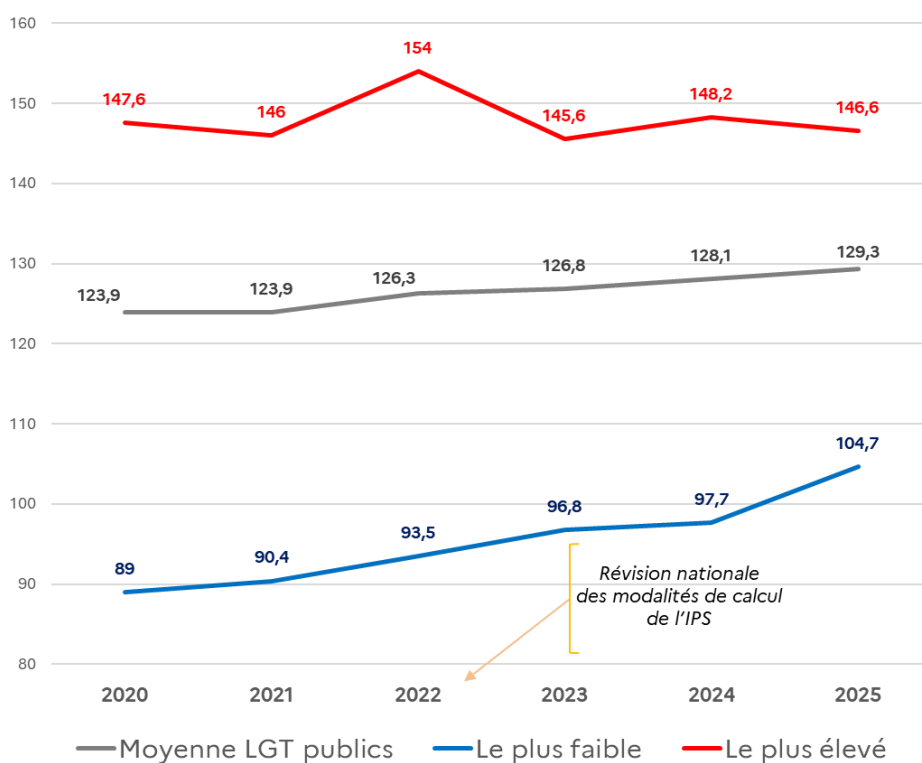
Pour la session 2024

Pour la session 2025



#### 4. Assurer une plus grande mixité sociale et scolaire entre les lycées publics

##### Évolution de l'IPS des lycées publics parisiens proposant une 2<sup>nd</sup>e GT



#### Conforter la performance des lycées publics parisiens Résultats du baccalauréat général et taux de mentions sessions 2023 (promotion d'élèves recrutées avant réforme) à 2025

